3: RECONNU RESISTANT QU'EN 1951. LES POURQUOI?

SOUS-CHAPITRE V: DES 1946 GERMAINE BACH DEMANDE QUE SON MARI SOIT RECONNU AU TITRE DE « RESISTANT ». LES « ANCIENS » RESISTANTS, DEPORTES, CYCLOTOURISTES, ZOUAVES CONTINUENT DE GARDER ANDRE BACH DANS LEUR « MEMOIRE ».

LE 2 JUILLET 1948, A SES TROISIEMES FUNERAILLES A PAU ANDRE BACH NE FUT PAS RECONNU « RESISTANT ».

A)1946 - 1947 - 1948: GERMAINE BACH COMMENCE UN « PARCOURS » D'INTERVENTIONS AUPRES DES ADMINISTRATIONS

- I) En 1946 sur une page manuscrite Germaine Bach fait la liste de toutes les « copies conformes » dont elle a besoin pour ses démarches et note les dates du « Fort du Hâa » (Bordeaux 1943), de Compiègne, Buchenwald et de la « route de l'évacuation » (avril 1945).
- « 1 Extrait de Naissance
 - 2 -- de Décès
 - 3 Copie conforme de l'attestation du Dr de l'hôpital de Boulay
 - 4 -- du Certificat d'Appartenance à la R. I. F.
 - 5 -- de la Notification - -
 - 6 -- Certificat de Déportation
 - 7 -- de l'ordre 4140 attribution de la Légion d'honneur
 - 8 -- du décret (Médaille militaire)
 - 9 - de la lettre de la Chancellerie promotion au grade d'Officier (décoré sur le front des troupes à Pau le 8 février 1940)

Fort du Hâ 14 Août – 9 sept 43 Mle 7771

Compiègne 11 Sept 43 Janv. 44 18224

Buchenwald 15/20 Janv 44 9 Avril 45

S/ la Route en évacuation 9 Avril 23 Avril 45

A Pösing (Bavière)

B.F.I. 1ere Armée Américaine Général Patton »

II) Le 17 janvier 1946 Louis Anglade, Secrétaire Général du Cyclo Club Béarnais reçoit une lettre de Moselle (département de Boulay) du Groupe des Randonneurs Florangeois (cyclisme – Camping) et de l'Association sportive Jovicienne. J. Olinger : « Il fût deux fois des nôtres cyclo et Résistant »

(Texte intégral)

« GROUPE DES RANDONNEURS

COPIE (1)

FLORANGEOIS

Cyclisme * Camping

14 Route de l'Etoile, 14

FLORANGE (Moselle)

A Monsieur Louis ANGLADE, Secrétaire Général du C.C.B.

Monsieur et Cher Camarade,

C'est avec émotion que nous avons lu votre lettre du 9 courant, et il nous fut sensible de constater combien notre geste envers votre ami et Président vous a touché.

Lors de la lecture de votre article (2), et respectivement celui de Monsieur le Docteur RUFFIER, « A la Mémoire d'André BACH » (2), avec nos camarades de l'A.S. Jovicienne ('Joeuf M.&.M) nous nous proposâmes d'aller à Boulay, attirés vers la tombe d'un des nôtres, arrêté chez nous aux marches de sa Patrie.

Car si c'est notre ami cycliste, c'est aussi dans un geste de fraternité sportive (3) envers ses camarades et amis qui restent, que nous avons voulu rendre hommage, permettez que nous ayons aussi pensé au résistant. Car pour nous André BACH fut deux fois nôtre, une fois comme cyclo, et une seconde fois comme résistant. Et ceux qui s'inclinèrent sur sa tombe le firent à ces deux titres. Eux qui tous connaissaient le prix et la somme d'abnégation nécessaire pour mener cette tâche durant les heures sombres vécues.

Et devant cette tombe, nous cyclos fûmes fiers d'un des nôtres qui succomba, parce qu'il n'avait pas admis ni la défaite, ni la rançon de celle-ci, qui fut en premier lieu de céder l'Alsace et la Moselle, cette terre qui est la nôtre. Et par là même, nous Mosellans ne fîmes que payer une dette de reconnaissance à celui qui pour nous fit le sacrifice suprême.

Lors du départ de Boulay nous rencontrâmes une de nos concitoyennes y résidant actuellement, s'étant enquit du but de notre visite, elle s'offrit de suite à entretenir et visiter en notre lieu et place la tombe de notre ami (4).

D'autre part un de nos camarades a tiré quelques photos, mais le film n'étant pas encore développé, dès qu'il le sera et au cas de réussite nous vous les ferons parvenir.

Et cet été quand vous joindrez Boulay, nous serons certainement des vôtres pour commémorer pieusement, religieusement, le souvenir d'André BACH.

Avec nos salutations sportives,

Pour l'A. S. Jovicienne Signé: H. WALSHOFER Pour les G. R. Florangeois J. OLINGER (5) "

- (1): "Copie" de la lettre manuscrite
- (2) : Les cyclos de la Moselle devaient recevoir le « Cyclo Magazine » et furent sensibles à la lecture de l'article du <u>Docteur Ruffier</u> (cf ci-dessus dans le chapitre III « AB le sportif, le passionné de vélo »), **bien connu des cyclistes**, et surtout de <u>Louis Anglade</u> qui indique dans son article : « Hélas, deux jours après, terrassé par l'extrême fatigue. Il s'alite et meurt, loin de nous, sur le chemin du retour. Et, ironie du sort, en terre lorraine, seulement à quelques kilomètres du lieu où était né son aïeul paternel » (JPC : exact), cf ci-dessus dans le chapitre I « La famille d'AB ». L'aïeul paternel d'AB était né en Moselle.

- (3) : Tel fut aussi la fraternité sportive des cyclos du Cyclo Club Béarnais en créant la stèle « André Bach » au col d'Aubisque (cf le chapitre III ci-dessus « AB le sportif, le cyclotouriste passionné, l'Aubisque son col préféré »)
- (4) : Première des 3 tombes d'AB : d'abord à Boulay, puis celle à Pau, et enfin à Serres-Castet, village près de Pau dans les Pyrénées Atlantiques.
- (5) : Joseph Olinger écrira une lettre à Germaine Bach le 25 octobre 1946 (cf ci-après au III)

III) Lettre tapée machine du 25 octobre 1946 de Joseph OLINGER, Florange (Moselle) à Madame André BACH : « ... nous retournerons sur sa tombe (de Boulay) ... »

« A Madame André Bach

44, Rue Maréchal Joffre à Pau

Madame.

Ne voulant laisser passer ce quatorze Juillet où se déroulait sur les routes pyrénéennes le R.C.P. sous le patronage posthume de Monsieur André BACH, sans que quelqu'un se rende sur sa tombe, nous y retournâmes en compagnie de nos amis joviciens.

En y déposant une gerbe nous avons pensé aider à commémorer sa mémoire en même temps que ses amis Palois le faisaient sur la route en accomplissant cette épreuve qu'il patronnait.

Nous vous faisons parvenir sous ce pli, quelques photos de sa tombe prises lors de notre visite du quatorze Juillet dernier (1946) à Boulay.

Veuillez agréer, Madame, nos sentiments respectueux.

Pour l'A.S.J. (1) et le G.R.F. (2) J. Olinger »

(1) : Association Sportive Jovicienne

(2) : Groupe des Randonneurs Elorangeois

On peut facilement deviner les sentiments, les émotions ressentis par Germaine Bach à la lecture de cette lettre.

IV) 25 novembre 1947, un certificat de déportation par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

« Je soussigné, P. DENIS, Chef du Service des Fichiers à la Direction Départementale des A.C.V.G., certifie d'après les documents en sa possession que Monsieur :

BACH André Jean

Né le 30/10/1888

Demeurant à PAU 44 - rue Maréchal Joffre

A été arrêté le 9/8/43 à PAU

Déporté en Allemagne le 13-23/I/44 (1)

A BUCHENWALD

Décédé à BOULAY (Moselle) le 10 MAI 1945

Fait à PAU, le 25/11/1947

Le Chef du Service (Signature) P. DENIS »

- (1) : A noter : AB, arrêté le 9/8/1943 à Pau, déporté en Allemagne, <u>trajet Compiègne</u> <u>Buchenwald, du 13 au 23 janvier 1944.</u>
- V) 2 décembre 1947 : Notification d'un décret portant sur une Pension de Veuve Victime Civile de la guerre au bénéfice de Germaine Bach (Pour copie conforme le 15 mai 1951) :

« Ministère des Anciens Combattants Et Victimes de Guerre

Direction de la Liquidation Numéro de la pension au contrôle général Des victimes civiles de la guerre 60 669 Madame. LE 2 DECEMBRE 1947

J'ai l'honneur de vous annoncer que par arrêté en date de ce jour, il vous est accordé, en vertu de la loi du 24/5/1919 20/5/1946 une pension viagère montant à douze mille francs plus majoration de cinq cents francs pour votre enfant laquelle sera inscrite au Trésor Public avec jouissance du 1^{er} Juillet 1946 au 30 juin 1947 et 15600 du 1^{er} Juillet 1947 et sera payable dans le département où vous avez déclaré vouloir établir votre domicile.... Agréez, Madame, l'hommage de mon respect.

Pour le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et par son ordre : Pour le directeur de la liquidation Le Chef du 5ème bureau : Illisible

Nom : Vve BACH Née Hubert Germaine, Elise Veuve de BACH André, Jean Marie Demeurant à PAU 44 rue Maréchal Joffre Département : B. P.

Pour copie conforme PAU, le 15 MAI 1951 Pour le Maire :

L'Adjoint Délégué (tampon de la Mairie + signature) »

Germaine Bach a dû recevoir cette décision en décembre 1947 mais a eu besoin d'une copie conforme de la Mairie de Pau en 1951 pour obtenir « l'attestation » d'A. Bordelongue (cf ci-après au sous-chapitre VI).

VI) Début 1948, Germaine Bach transmet à l'Administration le témoignage d'Alice MALO relatif à l'activité de Résistant d'André Bach (le 23 octobre 1940) :

[Texte intégral]

« Je soussigné, Madame Alice MALO, 9, rue Taylor à PAU, avoir porté le 23 octobre 1940 pour Monsieur BACH, souffrant, des lettres

et un courrier militaire qu'il m'avait spécialement recommandé, à BIRON pour être passé en zone occupée (1).

Signé : Alice MALO 20 Décembre 1947

Vu pour la légalisation de la signature Alice MALO, posée ci-dessus. PAU, le 28 janvier 1948

Le Maire

Signé : ILLISIBLE

Cachet: MAIRIE DE PAU »

(1) : Mis en grands caractères et en gras par nous

Commentaires:

• 9 rue Taylor, même rue que celle du restaurant où AB a été arrêté

- A bien noter en décembre 1940 un « courrier militaire », « Biron »,
 « pour être passée en zone occupée »
- Quelle est l'importance de ce courrier ? Probablement sollicitée par Germaine Bach, suite à la demande de l'Administration. **Nous confions ce témoignage aux historiens de la Résistance, notamment en Béarn.**

Comme la lettre du 14 mai 1945 de Marguerite SAVET (ci-dessus le III du souschapitre IV) ce témoignage d'Alice Malo n'a pas été suffisant pour qu'AB soit reconnu Résistant (cf ci-après le sous-chapitre VI).

VII) Après plusieurs démarches commencées en 1946, Germaine Bach reçoit le 28 juin 1948 pour AB un décret très curieusement libellé : « (AB) appartient à l'organisation de Résistance : « ISOLE », « grade fictif » d'Adjudant pour la « liquidation de ses droits » ; il n'est pas reconnu « Résistant » :

« SECRETARIAT D'ETAT AUX FORCES ARMEES ; GUERRE DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMEE DE TERRE BUREAU F.F.C.I. N° 3578

CERTIFICAT D'APPARTENANCE A LA RESISTANCE INTERIEURE FRANCAISE ; (Exemplaire original.)

REFERENCE:

Décret n° 47.1956 du 9 septembre 1947. J.O. du 9 octobre 1947. I.M. n° 437 CAB/CIB/CC. – I. M. n° 449 CAB/CIV/CC.

Nom: BACH Prénoms: André Jean Marie

Né le 30.10.1888 à Paris

Appartient à l'Organisation de Résistance : « ISOLE » (1)

Homologué au titre de la R.I.F. (2)

Les services accomplis dans la Résistance comptent (3) :

Du 9.8.1943 au 10.5.1945

Arrêté le 9.8.1943

Décédé le 10.5.1945

Le grade fictif (4) attribué à l'intéressé par la Commission nationale en vue de la liquidation de ses droits est celui d'ADJUDANT (4),

Paris, le 28 Juin 1948.
Pour le Secrétaire d'Etat aux Forces armées et par délégation,
Le Général de Division PREAUD,
Directeur.
Le Lt Colonel LE BELIN de DIONNE
Chef du Bureau F.F.C.I. et R.I.F.:
Tampon + signature »

- (1) : Ainsi un décret du 9 septembre 1947 permet de certifier qu'AB a bien appartenu à une **Organisation de Résistance** suivi de la mention : « **ISOLE** »
- (2) : Homologuée au titre de la Résistance Intérieure Française
- (3) : Les <u>services accomplis</u> dans la Résistance comptent à partir du <u>9.8.1943</u>, la date de l'arrestation d'AB au <u>10.5.1945</u>, date de son décès.

Autrement dit AB a accompli ses services dans la Résistance quand il a été déporté!!! mais pas d'Août 1940 à juillet 1943 ? ? ?

(4) : L'imprimé de cette décision précise que le **grade fictif** (? ?) attribué à AB « en vue de la liquidation de ses droits est celui d'**Adjudant** », alors qu'en 1916 avant de perdre son bras gauche, il était sous-lieutenant.

Seul un Général agrégé de droit public des armées serait peut-être capable de comprendre les « bizarreries » juridiques de ce texte du Secrétariat d'Etat aux Forces Armées. A moins que des spécialistes de ce sujet et de cette époque et/ou agrégés de droit public ne nous trouvent une explication.

Cette décision nous conduira à quelques commentaires et interrogations, cf ciaprès.

B) 2 JUILLET 1948. LES TROISIEMES FUNERAILLES D'ANDRE BACH A PAU. UN GRAND HOMMAGE OFFICIEL MAIS INCOMPLET.

Autour du cercueil d'André Bach venant du cimetière de Boulay pour rejoindre le caveau familial au cimetière de Pau, Germaine, sa famille, ses vrais et fidèles amis pensent à l'homme qu'AB a été, décédé le 10 mai 1945.

Les discours officiels, comme toujours, furent parfaits pour rendre hommage à AB, le déporté, l'ancien cyclotouriste, le combattant de la « grande guerre », le journaliste, MAIS LE

MOT DE « RESISTANT N'A JAMAIS ETE PRONONCE CE 2 JUILLET 1948. POURQUOI ? NOUS CONTINUONS A NOUS INTERROGER, CF CI-APRES, AU SOUS-CHAPITRE VI ET LES 2 « P.S. » à la fin de ce chapitre V.

- I) Les journaux locaux (Sud-Ouest, la IVe République, L'Eclair des Pyrénées) notèrent « une assistance considérable »
- a) Le Révérend Père Jean-Gabriel (1), compagnon de souffrance donne l'absoute

« La messe fut célébrée en l'église Saint Martin par son compagnon de souffrance à Buchenwald, le Révérend Père Jean-Gabriel, bénédictin de Bellocq, qui après avoir donné l'absoute prononça quelques mots d'éloges funèbres pour celui dont la bonté l'avait aidée pendant les heures tragiques de la captivité. Il rappela quelques souvenirs de captivité et souligna le patriotisme du disparu, ses qualités et sa conduite exemplaires durant de longs mois de calvaire ».

(1) : Une lettre manuscrite, signée du Révérend Père Jean-Gabriel du 27 mai 1948 sur en-tête « Abbaye – N-D. de Belloc, Urt (B.P.) » à « Madame » (Germaine Bach) confirme la « proximité d'AB avec ce Bénédictin de Belloc :

En 1948 le Père Jean-Gabriel était devenu le supérieur de l'Abbaye puisque L'Eclair des Pyrénées plus au courant que ses confrères « laïcs » écrit le <u>Révérendissime</u> Père Jean-Gabriel.

Cette lettre et la participation du père Jean-Gabriel pour « donner l'absoute (1) » expliquent pourquoi toute sa vie Jeanne Bach est restée fidèle à cette Abbaye de Belloc dans laquelle elle s'est rendue régulièrement. Jeanne Bach, élevée par des parents catholiques mais devenus adultes « agnostiques », fut baptisée à sa demande vers l'âge de 12 ans (cf le chapitre I « La famille d'AB »).

(1) : Absoute : dernières prières de la liturgie des défunts dites avant que le cercueil ne sorte de l'église.

b) De nombreuses personnalités

« Aux premiers rangs de l'assistance et parmi de nombreuses personnalités on reconnaissait M. Delaunay, Préfet, M. Louis Sallenave, Maire de Pau ..., (des militaires, des fonctionnaires, des élus) ..., M. Bordelongue, Président du Comité de Libération, M. Lapasserie, Président du Cyclo Club Béarnais, M. Malo, Président de la section en cyclotouriste du CCB, M. Lagarde, directeur de l'imprimerie de L'Indépendant et de nombreux amis. » ...

Puis « c'est le long cortège funèbre, précédé du porteur du coussin sur lequel étaient épinglées de nombreuses décorations du défunt a gagné le cimetière (environ 2 kms entre l'église St Martin et le cimetière). De magnifiques fleurs de la famille recouvraient le cercueil ainsi que celles offertes par le maire de Pau et le conseil municipal, la Fédération des Déportés, la Fédération des Syndicats Agricoles (employeur de Fernand Carlier), La Petite Gironde, la Société de L'Indépendant, le Cyclo Club Béarnais, des journalistes et amis. Les cordons (sur le cercueil) étaient tenus par MM Sallenave, Maire de Pau, Berdance et Paupéré de la Fédération des Déportés, Malo du CCB, Charles Lagarde de L'Indépendant des Pyrénées (1) et Chapon de La Petite Gironde (1) ».

(1) : Journaux dans lesquels AB était journaliste

c) Au cimetière, quatre discours furent prononcés :

M. Malo, au nom du CCB (Cyclu Club Béarnais), M. Jarrige représentant les déportés, M. Labadie au nom des médaillés militaires, Charles Lagarde pour les journalistes (Charles Lagarde dans L'Indépendant des Pyrénées, cf le sous-chapitre III du chapitre IV « AB journaliste). Dans les archives familiales nous avons trouvé tapé machine les allocutions de M. Malo et Jarrige que nous reproduisons ci-après intégralement, mais pas ceux de MM. Labadie et Ch. Lagarde.

Il est étonnant que l'on n'ait pas demandé à **M. Paupéré** de la Fédération des déportés, présent au cimetière, de dire un mot. A. Paupéré a été très proche d'AB à Buchenwald, cf sa lettre du 3 juin 1945 à Germaine Bach (cf ci-dessus au sous-chapitre IV, VII, a)).

Enfin quelques Béarnais auraient sans doute aimé entendre, ne serait-ce qu'un court moment. Marguerite Savet et Alice Malo pour évoquer les activités clandestines de Résistance d'AB (cf ci-dessus les deux témoignages écrits à Germaine Bach les 15 mai 1945 et en décembre 1947). Mais en 1948, les « officiels » de la Résistance faisaient encore de la « résistance passive » pour répondre favorablement à la demande de Germaine Bach, lire ci-après le sous-chapitre VI.

A BIEN NOTER AUCUNE PERSONNALITE NE PRIT LA PAROLE AU NOM DES ANCIENS DE LA RESISTANCE ET DES ANCIENS DE BUCHENWALD.

II) Le Président MALO au nom des cyclotouristes : pour le « Père BACH », une stèle au col d'Aubisque et une journée « André Bach » chaque année. AB n'a jamais été oublié par les cyclos béarnais (lire ci-dessus le chapitre III « André Bach le sportif, le passionné de vélo »).

Texte intégral:

« Ce n'est pas sans émotion, ni appréhension que je pris en tant que Président de la Section Cyclotourisme du C.C.B. votre succession singulièrement lourde à assumer (1). Je ne prétendais pas vous remplacer, je n'avais ni votre talent, ni votre compétence si approfondie des choses du cyclotourisme, mais vous étiez pour moi un grand ami et je me devais de continuer à perpétuer la tâche que vous vous étiez tracée, - tâche ardue mais facilitée par tout ce que vous aviez déjà ébauché et que vous vouliez réaliser.

L'exemple que vous nous avez légué a porté ses fruits, vous nous avez inculqué le goût du beau et de l'effort. Grâce à vous le C.C.B. est devenu une des plus belles sociétés de France, car vous avez donné à notre Section une grande part de votre vitalité.

Personnellement, je vous ai connu dès votre arrivée à Pau et avec moi, vous avez fait les premières randonnées dans les Pyrénées. Vous étiez, non seulement un « randonneur » accompli, mais encore un être cultivé, bon, d'une grande intelligence, un cœur généreux que le destin nous a prématurément enlevé. »

« SANS LE PERE BACH, NOUS Y SERIONS TOUS RESTES » (sous-titre ajouté par nous)

Dans le camp où vous fûtes prisonnier que de souvenirs avez-vous laissés, vous encouragiez vos camarades, vous étiez leur père.

Je reproduirais textuellement les paroles d'un jeune déporté de BUCHENWALD qui me dit à son retour de captivité : « Sans le père BACH, nous y serions tous restés » (2).

Vous vous ingéniez à les distraire, leur parlant du pays et du retour, car vous n'aviez jamais désespéré de rentrer, en un mot vous étiez aimé et vénéré de tous vos camarades.

La fatalité a voulu que vous mourriez en touchant la terre de France, là où vous vous étiez si brillamment couvert de gloire pendant la guerre 14-18. Vous qui aviez maintes fois affronté la mort face au Boche, vous vous êtes éteint sur un lit d'hôpital, alors que votre martyr était achevé, alors que vous alliez retrouver les vôtres, vos amis et les vélos que vous aimiez tant. Dans la grande famille cyclotouriste, vous demeurerez toujours « le père BACH ». Nous vous connaissions le goût de l'effort, prêchant l'exemple par votre énergie farouche.

« SON COL FAVORI ETAIT L'AUBISQUE » (sous-titre ajouté par nous)

Combien de vos amis vous doivent d'avoir pour la première fois vaincu un col. Votre œuvre restera grandiose, indestructible, elle apprendra aux jeunes qui vous ont peu ou pas connu, l'homme que vous étiez. Par-delà la tombe, vous continuerez à servir la cause du cyclotourisme et à faire des émules. Votre col favori était l'AUBISQUE, ensemble nous l'avons monté, ensemble nous y avons peiné, ensemble nous avons été fiers de le vaincre et c'est au haut de ce col que le C.C.B. et tous vos amis vont élever une stèle (3) en votre honneur et à votre mémoire et consacrer une journée BACH (3) qui sera inscrite tous les ans au calendrier, journée que tous les cyclos honoreront et où ils viendront en pèlerinage faire cette montée comme vous l'avez prescrite.

Votre nom immortel sera gravé sur la route de la randonnée des cols pyrénéens, encore un de vos grands projets que vous n'avez pu réaliser, randonnée qui vient en tête des grandes manifestations cyclo touristiques françaises (4).

Nous faisons tous le serment de faire tous les ans cette remontée (3) <u>dans la formule qui</u> vous était si chère « se vaincre soi-même » (souligné par nous).

- (1) : M. Malo a succédé à AB en tant que Président du CCB
- (2) : peut-être Albert Paupéré, présent ce 2 juillet
- (3) : La stèle en haut du col d'Aubisque a été construite en 1948. La journée André Bach continue d'exister. Lire le chapitre III « AB le sportif, le cyclotouriste passionné ». En 2018 cette stèle a été rénovée avec une nouvelle plaque où est gravé un texte plus complet et explicite que celui qui y figurait précédemment.
- (4) : Projet toujours en cours (2020)

<u>En 2018</u>, à l'occasion du passage du Tour de France au col d'Aubisque, le journaliste bien connu M. Ferran a évoqué la mémoire d'AB. C'est à la demande de la famille qu'Alexandre Pasteur (neveu par alliance de Bernard Carlier) avait proposé à son confrère Ferran, journaliste sportif sur France 2 et commentateur du Tour de France de consacrer à l'antenne quelques minutes à André Bach lors du passage du peloton au col d'Aubisque.

III) Le Président Jarrige (1) au nom des déportés : « ... interminable et douloureux chemin de croix d'un calvaire sans fin ». « AB choisit la Résistance en 1943 »

(1) : Directeur départemental des postes. Président de l'Association des Déportés

a) Texte intégral du 2 juillet 1948 :

« Madame,

Les anciens déportés, les camarades de votre mari, ses compagnons de misère et de douleur, mais aussi ses compagnons de lutte et de victoire ont tenu à être près de vous et près de lui au moment, où, après 5 ans d'absence, il retrouve enfin le sol de PAU pour y dormir son dernier sommeil. Que notre sympathie et nos sentiments d'affection respectueuse vous aident, Madame, à supporter cette nouvelle épreuve et à y puiser une suprême consolation. Né le 30 octobre 1888 à PARIS, ancien combattant de la Guerre 14-18 qu'il avait terminé comme sous-lieutenant, gravement blessé, ayant subi l'amputation du bras gauche, engagé à nouveau dans la guerre 39-40 alors qu'il aurait pu rester tranquillement dans ses foyers, André BACH s'était il y a 5 ans, malgré son âge, malgré ses blessures, dressé encore une fois, volontairement et clandestinement, contre l'oppresseur. Il savait les dangers qu'il courrait. Son passé de vieux combattant ne lui permettait de conserver aucune illusion à cet égard. S'il était pris, il aurait durement à souffrir et, sans doute, à mourir. Mais il savait aussi qu'un homme cesse d'être un homme s'il accepte la servitude, s'il perd la foi qui l'anime et s'il renonce à défendre et à conserver une liberté qui est en même temps son idéal et sa dignité.

BUCHENWALD – DANTE « VOUS QUI ENTREZ ICI, LAISSEZ TOUTE ESPERANCE ». AB AVAIT 56 ANS (sous-titre).

André BACH n'a donc été ni surpris ni effondré lorsque le 9 août 1943 les allemands l'ont arrêté à PAU, au restaurant Boyer. Comme tous ses camarades il avait mesuré les risques de son courage et comme eux il les avait acceptés. Il a connu le fort du Hâa, le camp Royallieu à Compiègne, les wagons à bestiaux plombés, vestibule de l'enfer, et l'enfer luimême à Buchenwald. Chaque étape de sa vie, depuis le jour de son arrestation, a été une station d'un interminable et douloureux chemin de Croix, d'un calvaire sans fin. Il a connu, dès son arrivée à Buchenwald, le dénuement matériel le plus complet, la perte intégrale et absolue de tout ce qui pouvait lui rappeler qu'il avait été un homme libre ayant une famille, une femme, des enfants ; il s'était trouvé brusquement aussi dépouillé de tout, aussi dénudé que l'enfant qui vient de naître, mais de naître dans un bagne, voué, sans espoir, à la misère, à la faim, au froid, aux coups, au travail forcé et inhumain, sans trêve ni repos, avec seulement la perspective de la potence et du four crématoire.

Ses yeux, alors, se sont tournés vers la porte du camp pour y chercher l'inscription fatidique annoncée par Dante « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance ». Il avait alors 56 ans. Mais, aussi misérable, matériellement, que soit un homme il est encore riche de toute son âme. Lorsqu'il a tout perdu, il lui reste son honneur et foi. Choisir la résistance, en 1943, c'était entreprendre contre toute espérance et persévérer, quoi qu'il arrive, dans la voie de la confiance en une justice immanente. André BACH s'est accroché aux certitudes spirituelles. Celles-ci ne s'effondrent jamais. Il a surmonté les souffrances physiques pendant des mois interminables. Vers le 8 avril 1945, les portes du Camp se sont ouvertes, non pour la libération, mais pour une évacuation lamentable par la route. Pendant 15 jours encore, soutenu par une volonté invincible, André BACH a marché sans arrêt, au milieu d'un cortège de loques humaines qui s'amenuisait d'heure en heure, et marquait son trajet de corps épuisés et privés de leur reste de vie dans un dernier supplice.

« IL A CERTAINEMENT PENSE A VOUS, MADAME, A SES ENFANTS, A PAU, A SA PATRIE » (sous-titre)

Le 23 avril 1945, à 450 kilomètres de Buchenwald, près de Pösing en BAVIERE, enfin, l'aube de la délivrance s'est levée. Des visages amis, des voix amies, des êtres humains et charitables ont remplacé les S.S. et leurs chiens policiers. André BACH a vu se réaliser l'espérance qui ne l'avait jamais quitté. Il a certainement pensé à vous, Madame, à ses enfants, à PAU, à sa Patrie. C'est alors que la mort, qui depuis si longtemps le suivait, s'est

approchée de lui et l'a terrassé le 10 mai 1945 à Boulay, dans la Moselle où, épuisé de fatigue il avait été hospitalisé. Son sort, nous le savons, aurait dû (1) également être le nôtre. Nous ne sommes ici que pour témoigner des souffrances et du courage de nos camarades qui ne sont pas revenus, mais qui vivront éternellement dans l'histoire et dans le souvenir des Français.

André BACH, au nom de tous vos camarades déportés, qu'ils soient morts ou vivants, je vous salue.

La terre de PAU vous accueille avec amour, qu'elle vous soit douce et hospitalière. »

(1) : M. Jarrige a peut-être voulu dire « pu »

b) Analyse du discours de M. Jarrige proposée à l'appréciation des spécialistes de la Résistance (1940-1945)

1) L'arrestation d'AB vue par M. Jarrige est subjective

M. Jarrige commence son allocution par un bref rappel d'AB ancien combattant et son engagement à nouveau dans la guerre de 39-40 (lire ci-dessus au chapitre II « AB le soldat/zouave »).

Nous commenterons ci-après l'affirmation « il y a 5 ans » (1943) ... dressé encore une fois, volontairement et « clandestinement contre l'oppresseur ».

Son arrestation le 9 août 1943 fait l'objet d'un récit « étonnant ». M. Jarrige commence par « Il savait les dangers qu'il courrait ». C'est vrai qu'AB devait savoir les risques d'être ... Résistant. Remarquons à nouveau que le mot « Résistant » n'est pas utilisé (et cf ci-après). Puis deux phrases de propos éthico-philosophiques « Être un homme ... servitude ... la foi ... liberté ... idéal, dignité » un peu grandiloquentes correspondant de loin à la personnalité d'AB.

Les deux paragraphes suivants méritent aussi un commentaire :

« Effondré »: cette expression de Jarrige a été parfois reprise. Mais nous n'avons rien trouvé dans des écrits documentés, <u>d'autant que, sauf preuve du contraire, AB a été arrêté seul et sans témoins</u>. De plus cette expression, plutôt ambigüe, pourrait laisser à penser qu'AB savait que la Gestapo allait l'arrêter et qu'il n'a rien fait pour l'éviter. Jarrige ajoute « comme tous ses camarades (déportés), il avait mesuré les risques de son courage, il les avait <u>acceptés</u> ». Souligné par nous.

Faute d'écrits ultérieures d'AB nous ne savons rien de ce qu'il pensait avant, pendant et tout de suite après son arrestation par la Gestapo.

Si AB n'a rien exprimé le 9 août 1943 chez Boyer, nul ne sait ce qu'il a pensé et ressenti. La phrase de Jarrige pourrait laisser penser qu'AB, par avance aurait accepté les risques d'être déporté. Ce qui fait un récit « héroïque » ne correspond pas forcément à la vérité psychologique du moment de la personne, ni à la réalité du déroulement des faits.

En revanche après l'évacuation de Buchenwald les faits rapportés sont exacts : vers le 8 avril 1945 l'ouverture des portes du camp, la marche sans arrêt pendant 15 jours, le 23 avril 1945, AB à 450 kms de Buchenwald près de Pösing en Bavière.

<u>On comprend bien l'état de santé très dégradé d'AB arrivant à Boulay</u> (cf ci-dessus au sous-chapitre III).

2) <u>Croyant bien faire M. Jarrige prononce quelques affirmations sans connaître les convictions religieuses et spirituelles d'AB en 1945.</u>

« Sa foi ... », « (un homme) il est encore riche de toute son âme. Lorsqu'il a tout perdu, il lui reste son honneur et sa foi ... la résurrection ... justice immanente ». <u>André BACH s'est accroché aux certitudes spirituelles. Celles-ci ne s'effondront jamais</u> » (souligné par nous).

AB était agnostique. Certes après sa déportation, une forte évolution de ses convictions religieuses/spirituelles était possible. S'il était revenu vivant, nous l'aurions peut-être su ... du moins au bout de quelques temps.

M. Jarrige avait-il rencontré AB avant 1943 ? Si oui M. Jarrige aurait probablement cité un ou deux souvenirs personnels. Le discours du Président Jarrige laisse même à penser qu'il a été écrit probablement sans consulter des proches d'AB vivant à Pau au printemps 1948.

3) M. Jarrige ne prononce pas les mots de « Résistant, dès 1940 », et préfère écrire « AB choisit la résistance en 1943 ». Pourquoi ?

Deux phrases clés: « AB s'était il y a 5 ans (1943), malgré son âge, ses blessures, (s'est) dressé encore une fois volontairement et clandestinement contre l'oppresseur » et « choisir la résistance en 1943 ». Ceci veut-il dire que de 1940 à fin décembre 1942 AB n'était pas (un vrai) résistant ? M. Jarrige se conforme aux écrits des autorités officielles du 28 juin 1948 (cf ci-dessus au A), VII) que l'on retrouvera dans <u>l'ATTESTATION DE A. BORDELONGUE</u>, Président du Comité Départemental de Libération du 26 Mars 1951, cf ci-après le souschapitre VI au B) I). Remarquons que A. Bordelongue était présent ce 2 juillet à cet hommage à AB.

Nous tenterons de démontrer (ci-après au sous-chapitre VI) que le contenu de cette « attestation » est peu cohérent et, en tout état de cause, mérite une analyse approfondie et explicative d'historiens.

Nous avons déjà donné au sous-chapitre I de ce chapitre V les éléments montrant qu'AB était bien entré en résistance depuis fin 1940.

Nous essaierons d'expliquer à titre personnel et provisoire à la fin de ce chapitre pourquoi AB n'a pas été officiellement reconnu comme Résistant dès 1940, puis Résistant « oublié » après 1951, et ce dans l'attente d'éventuels éclairages au vu des résultats de recherches récentes ... ou futures.

C) Fin 1948 « le quatre « Z » ». Bulletin des Anciens Combattants du 4ème Régiment des zouaves se souvient d'AB.

Texte d'un zouave qui était « Là-Haut » avec AB en 1914-1915-1916. Restés amis ils se retrouvent à Paris (en 1941 ou 1942). AB, en confiance, lui raconte « sa Résistance ». Cet ami d'AB écrit « les détails que je connais seraient trop longs à raconter »

Texte intégral :

« SOUVENONS-NOUS

Qui ne se rappelle André BACH

Je le revois encore, la mine toujours réjouie ornée de ses lunettes à verres ronds et monture d'acier. Je revois aussi sa tenue, oh! il n'était jamais tiré à quatre épingles et pour cause, le repos l'ennuyait, la tranchée était son domaine, il y était chez lui, il connaissait tous les coins et recoins de la Ferme des Choux Rouges au front de Mer, il s'y promenait en prospectoire, canne en main et pipe au bec. C'est dans ce secteur de Belgique dont nous parlions sur notre dernier bulletin que tous les zouaves du 4 ont pu le connaître et l'aimer, tout ce secteur étant à lui, n'était-il pas à cette époque de 1915 la terreur du Bôche, avec ses torpilles à ailettes dont il arrosait copieusement la ligne adverse à chaque mouvement que faisait l'occupant.

Je le revois aussi arrivant des Dunes à Coxyde lieu de repos ; le casque jusqu'aux oreilles, ses lunettes parebrise ou pare-sable, la toile de tente en sautoir, la veste kaki, le pantalon marron, les molletières tombantes et la barbe de huit jours. Mais, toujours le sourire avec ses rides profondes aux joues.

Je le revois Sergent, Adjudant, Sous-lieutenant et c'est malheureusement avec ce grade qu'il nous quitte à Douaumont où il fut blessé grièvement et y laissa son bras gauche, et je veux ici vous montrer la résistance et la trempe de cet homme, transporté à l'HOE, nous venions trois jours après sa blessure, Truchard et moi prendre de ses nouvelles, de tous les lits alignés d'où s'échappaient des plaintes, un seul était vide ; celui d'André BACH qui était dans le jardin fumant sa pipe, ceci mes chers amis est l'exacte vérité.

Revenu à la vie civile, son amputation ne l'empêcha pas de faire de la bicyclette, de la natation, il quitte Paris et ses occupations pour se lancer dans le journalisme, à Bordeaux (1) d'abord, puis à Pau où il se fixa avec sa famille. C'est de là qu'il écrivit son livre de souvenirs de campagne du 4° Zouaves « LÀ-HAUT » (2). C'est à Pau aussi qu'il retrouva son grand ami du 5° Bataillon, <u>Arthur BOURDON</u> (2 bis). Sa bonne humeur, son esprit de camaraderie, son grand cœur lui procurèrent toutes les amitiés, il était connu à la ville aussi bien que dans les cabanes des gens basques (3), le col d'Aubisque (3) le connaissait lui et sa bécane.

MAIS VIENT 1940, il veut s'engager, sa manche vide lui interdit tout service, aussi il travaillera à l'intérieur; la ligne de démarcation est à Orthez, sa manche vide, sa carte de mutilé, ses décorations et sa connaissance de la langue allemande lui permettent de franchir assez facilement (4) et un jour il arrive à Paris, il est en mission (4), je le retiens à déjeuner et c'est là qu'il m'avoue : « La seule chose que je n'ai pas encore passer à leur barbe, c'est un éléphant, mais je ne me décourage pas, il passera » (5). Il portait un pantalon de golf et les jambes servaient de boîtes à lettres pour le passage du courrier en zone libre (6). De la frontière espagnole à la frontière suisse, il travaille sans relâche, il fait passer des documents et des centaines de jeunes de l'autre côté (les détails que je connais seraient trop longs à raconter) (6) mais un jour on lui tend un traquenard (7), il est pris et envoyé à Buchenwald où il connut toutes les tortures et souffrances, enfin la libération le sauve, mais la machine humaine est à bout, mon cher Ami ne peut surmonter les privations du camp de la Mort et c'est en Alsace (8) sur le sol de France qu'il a tant aimé qu'il rendra, quelques jours après sa libération son dernier soupir. (Paragraphe mis en gras par nous)

Après 3 années son corps vient d'être ramené à Pau où le 2 juillet dernier en présence d'une assistance considérable et douloureusement recueillie, ses obsèques furent célébrées. L'Amicale des Anciens du 4° Zouaves déjà affectée par la mort de son grand ami s'incline respectueusement devant Madame BACH et sa famille en cette cruelle épreuve.

Nous avons chargé notre camarade Arthur BOURDON (2 bis) de bien vouloir déposer sur la tombe d'André BACH une plaque de marbre en Hommage de l'Amicale (9).

Le Cyclo Club Béarnais (10) devant élever au col de l'Aubisque une stèle à sa Mémoire où chaque année aura lieu un pèlerinage qui s'appellera la « Journée André BACH » une souscription est ouverte, afin de perpétuer notre Hommage sur ce monument (10) : Envoyez vos dons généreux à Clouard, 62 rue d'Amsterdam Paris 9° ou bien remettez-lui aux réunions de l'Amicale le 29 Mercredi. » Pas de signature.

- (1) : Non, d'abord à Angoulême (Matin Charentais), puis à La Rochelle (L'Echo Rochelais), cf ci-dessus au chapitre IV « AB le journaliste »
- (2) : Non, « Là-Haut » n'a pas été écrit à Pau, mais est sorti de l'imprimerie du groupe de presse de Pierre Taittinger à Angoulême en 1932. Ce livre fut commencé dans les années vingt (cf chapitre II)
- (2 bis) : Nous n'avons pas trouvé dans les archives familiales des documents relatifs à Arthur Bourbon, ni dans les carnets de guerre, ni dans le livre « Là-Haut »
- (3) : Le col d'Aubisque est en Béarn et non pas au Pays basque
- (4) : En mission ? Mission de <u>Résistance</u> ? Qu'est-ce qu'AB lui a raconté ? AB est aussi à Paris pour voir des membres de sa famille et quelques amis
- (5) : Humour d'AB pour raconter sa Résistance ?
- (6): AB donne des détails à son ami parisien sur l'activité qui le conduit à la « ligne de démarcation » (à Orthez). Sans doute par prudence, AB restait très discret avec ses relations personnelles, professionnelles, sportives à Pau et en Béarn. Nous ne savons pas si après avoir pris connaissance dans le « quatre Z » Germaine Bach a pris contact avec cet ami de son mari pour recueillir un témoignage l'aidant dans à constitution de dossier à reconnaître AB Résistant. Il est dommage que les « détails » racontés par AB n'aient pu être connus du Secrétariat d'Etat aux Forces Armées de guerre, du Ministère des Anciens Combattants et aux représentants des anciens résistants.
- (7) : Ce « traquenard » écrit en 1948 fut plusieurs fois cité après 1945, mais sans faire l'objet de témoignages documentés. Ce traquenard a probablement été organisé pour permettre l'arrestation d'AB par la Gestapo (cf ci-dessus au sous-chapitre l)
- (8) : Le parisien confond la Lorraine et l'Alsace
- (9) : Nous ne l'avons pas trouvée
- (10) : Lire ci-dessus dans le chapitre III « AB le sportif, cycliste passionné, l'Aubisque le col préféré d'AB ».

A)Quatre témoignages sur « AB Résistant ». Ainsi à ce témoignage d'un zouave (cf le C) ci-dessus) s'ajoutent ceux de M. Saget, L. Anglade et A. Malo.

On peut regretter que Marguerite Savet (cf ci-dessus le sous-chapitre IV au III), Louis Anglade (cf ci-dessus le sous-chapitre IV au IX) puis Alice Malo (cf ci-dessus le sous-chapitre V au VI) n'aient pas écrit quelques éléments d'information « précis » et vérifiables sur l'activité clandestine d'AB.

Peut-être que Germaine n'a pas « frappé aux bonnes portes » et/ou que les témoins possibles aient manqué de courage et/ou que ces témoins avaient des « interrogations » à propos d'AB (cf ci-après le sous-chapitre VI et les deux « P.S. » à la fin de ce chapitre.

Ces quatre témoignages ont-t-il une « consistance » pour des historiens afin de « démontrer » qu'AB a été Résistant dès 1940 ?

SOUS-CHAPITRE VI: ENCORE TROIS ANS (1949 A 1951) POUR QUE LA FAMILLE PUISSE ECRIRE « DEPORTE – RESISTANT » SUR LA TOMBE D'ANDRE BACH.

25 MARS 1951 L'ATTESTATION D'AMBROISE BORDELONGUE LES COMMENTAIRES ET LES INTERROGATIONS ?

A) <u>1949 - 1950 - 1951. LES NOUVELLES INTERVENTIONS DE GERMAINE BACH</u>

AB s'est éteint le <u>10 mai 1945</u>. Pourtant sa veuve sera obligée de rester « mobilisée » vis-àvis des autorités officielles jusqu'en 1951 pour qu'André Bach soit reconnu au titre de « <u>Déporté Résistant</u> » : Germaine attendra aussi jusqu'en 1951 pour bénéficier d'une « pension militaire », remplaçant sa pension « civile ».

I) 1949. AB « mort pour la France » est définitivement homologué le <u>16 août 1949</u> (souligné par nous) au « grade d'Adjudant » avec la « date de prise de rang » le 1^{er} août 1943.

Germaine Bach reçoit un imprimé au titre de « Notification » conformément au décret n° 47-1956 du 9.9.1947 : « Par arrêté le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées « Guerre » sur proposition de la Commission Nationale d'Homologation à prononcer l'homologation au grade d'Adjudant au titre de la Résistance Intérieure Française.

La mention « Mort pour la France » est imprimée sur la Notification, suivi tapé machine le « 10 Mai 1945 ».

Le plus « bizarre » est la « date de prise de rang » (imprimée sur la Notification) suivi tapé machine « 1^{er} août 1943 ». AB est Adjudant au titre de la « Résistance Intérieure Française » (imprimée sur la Notification) au moment de son arrestation par la Gestapo à Pau (août 1943). *C'est des plus difficile à comprendre.*

Le 13 septembre 1949, ce même Secrétariat d'Etat aux Forces Armées « Guerre » écrit à Madame Vve André BACH : « J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la notification d'homologation à titre posthume (1) en 2 exemplaires n° 1532. 1) l'un est à transmettre par vos soins au Service des pensions. 2) l'autre est à conserver par l'ayant droit (2). Le talon de ce dernier est à retourner (3) à l'adresse suivante : Direction du Personnel Militaire de l'Armée de terre – 6ème Bureau (à Paris). P.O. Le Lieutenant-Colonel Le Belenet »

- (1) : La Notification officielle ci-dessus
- (2) : il faut probablement comprendre une pension pour l'ayant droit, la veuve Germaine Bach
- (3) : Sans doute une forme d'accusé de réception

AB en 1916 est Officier, Sous-Lieutenant, grade qui figure sur la décision de la Légion d'honneur 1940, quoiqu' **Officier de « Réserve »,** pour le Ministère il demeure **Sous-Officier**.

II) Novembre 1950. Courriers pour que Germaine Bach bénéficie d'une pension de « Veuve, victime civile à <u>titre militaire</u> »

a) <u>Le 21 novembre 1950</u>, le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre transmet une lettre à René Cassagne, Sénateur des Basses-Pyrénées :

« Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le cas de <u>Madame André Bach</u> (1), domiciliée 44, rue du Maréchal Joffre à PAU, qui demande que <u>la pension qu'elle perçoit à</u> titre de victime civile lui soit concédée à titre militaire (1).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné des instructions au service compétent de mon Département pour que la requête de Madame BACH soit examinée dans les plus courts délais.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui aura pu être réservée à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre et par son ordre Le Conseiller Technique (Signature) »

(1) : Souligné par nous

b) <u>Le 22 novembre 1950</u>, René Cassagne, Sénateur des Basses-Pyrénées envoie un courrier à Madame Veuve Bach :

« Chère Madame.

Je viens de recevoir la lettre ci-jointe du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et je m'empresse de vous la transmettre.

J'ai la promesse que votre dossier sera examiné dans les plus courts délais et j'espère pouvoir vous communiquer très prochainement une réponse satisfaisante.

Veuillez agréer, chère Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux. »

René Cassagne n'a pas été un Résistant « oublié ». Son nom figure dans le livre « Les rues de Pau ». « ... combattit dans le réseau « Combat » pendant l'occupation. Connu sous le nom de Juillet. Il dirigea le service des renseignements, fut emprisonné et à la Libération, choisi avec Ambroise Bordelongue comme collaborateur de la IVe République fondée par Lucien Favre ».

Il est plausible que R. Cassagne ait aidé Germaine Bach auprès d'A. Bordelongue pour qu'AB soit reconnu comme Résistant (cf ci-après).

<u>D'éventuels commentaires seraient à ajouter en fonction de nouvelles recherches</u> universitaires.

III) 28 décembre 1950 le Ministère des Anciens Combattants demande l'impossible à Germaine Bach. Pourquoi ?

a) Le 28 décembre 1950 : Le Délégué Principal du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Direction Interdépartementale de Bordeaux, écrit à Madame Germaine BACH :

« Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du dossier de demande d'attribution du titre de <u>Déporté Résistant</u> (1) que vous avez établi en faveur de Mr. BACH André.

Pour me permettre d'instruire utilement ce dossier, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire parvenir :

2 témoignages circonstanciés certifiés sur l'honneur et établis soit par des personnes notoirement connues pour leurs activités dans la résistance - mot illisible - et appartenant aux F.F.I., F.F.C. ou à la R.I.F., soit par des personnes ayant assisté à l'acte de résistance accompli isolément ou ayant participé à l'acte de résistance qui a motivé l'arrestation. (1)

Les signatures seront légalisées. (1)

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE DELEGUE PRINCIPAL (Signature manuelle) »

(1) : Souligné et mis en gras par nous

Nous sommes fin 1950. Germaine BACH continue de vouloir la reconnaissance par la République Française du titre de Déporté Résistant pour André BACH. Il lui est demandé deux témoignages.

b) <u>Le 4 février 1951</u>, Germaine BACH écrit au Délégué Principal du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à Bordeaux.

Elle s'excuse de répondre tardivement à la lettre de ce Délégué Principal du 28 décembre 1950 (cf ci-dessus) du fait qu'elle ait été très « souffrante » :

« Je me permets de vous rappeler que mon mari a été homologué dans la R.I.F. comme « isolé » et qu'il n'a donc <u>aucun chef pouvant certifier</u> (1). Je vous adresse sous ce pli <u>l'attestation</u> (1) de la propriétaire du restaurant où mon <u>mari a été arrêté</u> (2) et qui bien entendu a assisté à l'arrestation. Je reste à votre disposition pour vous envoyer les pièves que vous croyez devoir être utiles. »

(1) : Souligné par nous

(2) : Nous n'avons pas retrouvé cette « attestation » dans les archives familiales

Nos commentaires resteront provisoires dans l'attente de réponses à quelques questions (cf ci-après de ce sous-chapitre VI et des deux « P.S. » à la fin de ce chapitre V).

On peut supposer que Germaine Bach a transmis au Ministère des Anciens Combattants les témoignages de **Mesdames Savet et Malo** (cf ci-dessus aux sous-chapitres IV et V) et peut-être d'autres « témoignages ». **CELA N'A PAS DÛ SUFFIRE** puisque la décision finale du **12 avril 1951** n'a été prise qu'**après l'attestation du 6 mars 1951** d'Ambroise Bordelongue, chef départemental des M.U.R., Président du C.D.L., cf ci-après le 26 mars 1951 au B). Le Ministère des Anciens combattants a-t-il été aussi exigeant avec tous les demandeurs de ce « titre » de Résistant ou bien la procédure était-elle plus flexible pour des personnes bien « entourées » (localement, à Bordeaux ou à Paris ?) sur un plan politique, « philosophique », idéologique ou pour d'autres raisons, hélas ?

Nous laissons à des chercheurs le soin d'éclaircir cet aspect avec les textes et les décisions « officiels » sans oublier le contexte de l'époque.

IV) 6 et 7 février 1951. Germaine Bach obtient une « pension de Veuve d'Adjudant, militaire »

a) <u>6 février 1951 lettre du Cabinet du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre adressée à René Cassagne, Sénateur</u> :

« Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le cas de Madame Veuve André BACH, domiciliée 44, rue du Maréchal Joffre, à PAU, qui sollicite une pension de veuve d'adjudant. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un projet de liquidation de pension de veuve, au taux correspondant à ce grade portant jouissance du II Mai 1945, a été établi au nom de l'intéressée et est actuellement soumis aux formalités réglementaires de concession exigées par la loi.

Dès accomplissement de ces formalités, Mme BACH sera mise en possession de son brevet d'inscription par les soins du Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dont relève son domicile.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre et par son ordre Le Chef-Adjoint du Cabinet (Signature) »

b) <u>Le 7 février 1951. René Cassagne, Sénateur des Basses-Pyrénées (ancien Résistant) annonce la bonne nouvelle à Germaine Bach :</u>

« Chère Madame.

Je m'empresse de vous transmettre la lettre ci-jointe que je viens de recevoir du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre eu sujet de la transformation de votre pension de victime civile en pension militaire.

La liquidation de votre nouvelle pension est enfin préparée et vous ne tarderez pas à en percevoir les arrérages.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer cette bonne nouvelle.

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de mes respectueux hommages. »

Nos commentaires :

Quelle était la motivation de la veuve Germaine Bach pour obtenir la transformation de sa pension de victime civile en pension militaire ? La pension à titre militaire devait être

supérieure de celle à titre civil, mais Germaine Bach estime probablement qu'elle était veuve, non pas après un « accident civil » de son mari mais parce qu'il était mort pour la France à Boulay, étant Résistant et donc comme à la guerre, militaire.
Sur le fond juridiquement Germaine Bach avait-elle raison ?

Le Ministère des Armées a dû, avant 1951, prendre des décisions similaires pour des veuves dans la même situation que Germaine Bach : ancien combattant à la « grande guerre », mutilé à cause de cette guerre, Légion d'honneur à titre militaire, mort de retour de déportation. Donc décision du fait de précédents ??

Laissons à un éminent thésard en droit administratif et/ou membre du Conseil d'Etat le soin d'expliciter la décision prise par un Ministère pour la veuve Germaine Bach, « protégée » d'un Sénateur bienveillant à sa requête.

B)26 mars 1951. « Attestation » de A. Bordelongue qui permettra qu'André Bach puisse porter le titre de « Déporté – Résistant ». Décision du Ministère des Anciens Combattants le 12 avril 1951.

Commentaires sur cette « Attestation » et cette décision « définitive », cf ci-après.

I) Texte de cette « Attestation » :

« ATTESTATION

Je soussigné Ambroise BORDELONGUE ex MICHEL, Chef Départemental des Mouvements Unis de la Résistance (M.U.R.) Président du C.D.L. des Basses-Pyrénées, certifie sur l'honneur

Que M. BACH André, journaliste à PAU, fut arrêté par la Gestapo allemande en raison de l'activité résistante qu'il menait isolément au titre de « passeur » en Suisse des Israélites traqués par l'ennemi, qu'il avait mis son organisation à la disposition du Chef Départemental des M.U.R. avec lequel il se tenait en relation pour tous renseignements qu'il pouvait leur fournir sur l'ennemi et ses collaborateurs.

En foi de quoi nous avons délivré la présente attestation à sa veuve pour lui valoir ce que de droit.

Fait à PAU le 26 Mars 1951

Signature manuscrite de A. Bordelongue Tampon du Président Départemental du Comité de la Libération des Basses-Pyrénées »

II) Bordeaux le 12 avril 1951, document (« Définitif ») du Ministère des Anciens Combattants adressé à Madame Germaine Bach où figurent les deux mots « DEPORTE RESISTANT » :

« REPUBLIQUE FRANCAISE

DEFINITIF N° 64/II6

MINISTERE

DES

ANCIENS COMBATTANTS

ET

VICTIMES DE GUERRE

BORDEAUX le 12.4.51

Direction Interdépartementale De BORDEAUX.

LE DELEGUE PRINCIPAL.,

JD/SA/FEC N° 1762.

à Madame BACH Germaine, 44 Rue du Mal Joffre, P A U. (B.P.)

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demar	nde
d'attribution du titre de	
DEPORTE RESISTANT	
que vous m'avez adressée vous concernant.	
	(1)

La décision sera prise dès que possible puis portée à votre connaissance sans que vous ayez besoin d'adresser aucune nouvelle demande à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE DELEGUE PRINCIPAL

Tampon du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Signature) » (illisible)

Texte sous le tampon: « (1) : Si la demande est présentée par (quatre mots illisibles cachés par le tampon du Ministère), rayer le mot « vous » et faire suivre le mot (le) concernant de l'indication des noms et prénoms du déporté ou de l'interné. »

NB: ce (1) (mis en gras par nous) ci-dessus figure bien à la fin d'une ligne sans texte dans le document dit définitif n°64/116. On retrouve ce (1) sous le tampon suivi d'un texte explicatif ci-dessus.

III) Commentaires sur les deux documents ci-dessus (a) et b)) relatifs à André BACH « DEPORTE RESISTANT »

a) Document du I) ci-dessus

Est-ce par devoir, avec ou sans conviction ou de guerre lasse vis-à-vis des demandes persistantes de Germaine Bach que <u>A. Bordelongue</u>, ex Michel (= son nom dans la clandestinité et grand patron des mouvements de la Résistance pendant et après la Libération) a établi cette « Attestation » ?

- <u>Un « Bordelongue</u> » est bien encadré par ses « amis » des partis de gauche et de la rédaction du quotidien de la « *IVème République* », éventuellement sous influence franc-maçonne, cf ci-dessus au sous-chapitre II, textes de C. Laharie au C).
 - <u>Le</u> « duo A. Bordelongue / H. Baradat ci-dessus au D) du sous-chapitre II devait probablement garder toute son influence jusqu'à l'année 1951.
 - Il faut peut-être aussi tenir compte aussi de la possible « intervention » des gaullistes dépositaires d'une histoire mythifiée.
- <u>Ou bien</u> encore cette « Attestation » a été établie conformément aux procédures officielles des années après la Libération.

Le second paragraphe de cette Attestation reconnait une « <u>activité de résistant</u> » mais qu'AB menait « isolément ». Nous avons déjà démontré que cette activité ne pouvait pas être menée seul (cf ci-dessus les sous-chapitres I et II). <u>Ou bien cette phrase suggère SEULEMENT qu'AB n'était pas intégré dans un réseau ?</u>

Nous remettons « l'exégèse » de cette « Attestation » aux « experts » dans le domaine de la Résistance de 1940 à 1945.

NOS COMMENTAIRES:

Remarquons tout d'abord qu'AB ne s'est pas limité à cette seule activité de passeur d'Israélites en Suisse. <u>Aucun document</u> n'a d'ailleurs été trouvé dans les archives officielles ou familiales sur cette activité, hormis la présomption indirecte des carnets de vélo d'AB (cf ci-dessus le sous-chapitre I).

Le troisième paragraphe est en contradiction avec le mot « isolement » du 2^{ème} paragraphe : « qu'il avait mis son <u>organisation</u> (souligné par nous) à la disposition du Chef Départemental des M.U.R. ».

Pour mener cette « activité résistante » avec une « organisation » AB ne pouvait être un « résistant isolé ». Il fallait bien qu'il soit en relation avec d'autres « résistants », « organisés », donc en relation avec un réseau.

b) Document du II) ci-dessus

Le titre de « Déporté Résistant » a-t-il été attribué de nombreuses fois après la Libération ? Pourquoi il n'était pas écrit <u>« Résistant et Déporté » ou « Résistant Déporté</u> » ? (1) Comme des milliers d'autres AB a été déporté parce que <u>d'abord</u> Résistant. A noter que de nombreux Résistants n'ont pas été déportés.

(1) : souligné par nous

<u>C'est sur l'imprimé du Ministère</u> qu'est écrit : « ... que vous m'avez adressé vous concernant », puis une ligne sans texte terminé par un (1). Ce (1) renvoie à trois lignes écrites en dessous de la signature et du tampon du Ministère : « (1). Si la demande est présentée par un (mots illisibles) (2) rayer le mot « vous » et faire suivre le mot le concernant de l'indication des noms et prénoms du <u>déporté</u> ou de <u>l'interné</u> (3) »

- (3) : 4 mots cachés par le tampon du Ministère
- (4) : Souligné et mis en gras par nous

Il semblerait que cet imprimé du Ministère était destiné qu'aux « Déportés » qui faisaient la demande de ce titre ou aux « internés ». Sens de ce mot « internés » : cf le livre de L. Poullenot en page 344 la carte des « internés, déportés, victimes civiles. Basses Pyrénées et la Légende ».

Il semble que l'Administration allemande qui n'utilisait pas le mot de « déporté » employait celui d'« interné », mot repris après 1945 par des écrits (livres, textes officiels) parus en France.

Pourquoi le Ministère a-t-il ajouté « Résistant » après celui de « Déporté » et pas l'inverse pour respecter la chronologie temporelle ?

Enfin ce document soulève une autre difficulté. « La décision sera prise dès que possible puis portée à votre connaissance sans que vous ayez besoin d'adresser aucune nouvelle demande à cet effet ». Or nous n'avons pas trouvé dans les archives familiales de document confirmant formellement le titre de « Déporté Résistant » (1). Certes l'imprimé (au b)) figure la mention sous « République Française. Définitif n° 64/116 (2) »

- (1) : C'est probablement trop tard pour demander un double.
- (2) ; Souligné par nous
- IV) Des explications nous ont été données oralement de 2018 à juillet 2021 à Pau, en Béarn et à Paris par des personnes s'intéressant à la vie publique et politique pour la période 1936-1945 en Béarn et à Pau :
- a) AB a été considéré comme Résistant « isolé » parce qu'il n'existe aucune preuve documentée de son « rattachement » à un réseau. Ce qui est exact au stade de nos recherches arrêtées en 2021. Cependant ce qualitatif d'« isolé » a-t-il été utilisé pour d'autres Résistants en Béarn ? Pas à la connaissance d'historiens consultés.
- **b)** Si le Ministère des Anciens combattants et Ambroise Bordelongue ont mis autant de temps pour prendre une décision, c'est qu'ils voulaient, comme pour les autres demandes, vérifier que la personne avait réellement eu des activités de résistant. Il est vrai qu'après la Libération il y a eu de nombreux résistants de la « dernière heure » qui ont fait des dossiers « bidons ».

Mais <u>pourquoi</u> le Ministère des Anciens Combattants et A. Bordelongue (Chef Départemental des M.U.R., Président du C.D.L) ont-ils fait attendre aussi longtemps Germaine Bach pour délivrer des attestations de Résistant ? D'autres personnes qui étaient dans la même situation qu'AB, décédé et sans « preuves » écrites, <u>ont-elles en Béarn attendu aussi longtemps que Germaine Bach ?</u>

Il nous reste une interrogation: En 1946 il était de notoriété publique à Pau qu'AB avait été arrêté <u>le 9 août 1943</u> par la Gestapo pour partir à Buchenwald. Et rappelons qu'AB n'étant ni juif, ni franc-maçon, ni tzigane, ni escroc, ni condamné par un Tribunal, <u>pour quelle autre raison que d'avoir été **Résistant**, les « autorités » allemandes le conduisent dans le camp de concentration de Buchenwald?</u>

c) Des publications ont détaillé que très rapidement après la Libération une ambiance délétère s'est installée dans plusieurs régions en France : haines politiques et idéologiques, concours de « <u>qui a été le plus Résistant</u> » efficace et le plus rapidement après juin 1940 ? Ont participé à ce contexte explicable mais indigne, des communistes, gaullistes, socialistes, « nationaux » très à droite mais antiallemands et des francs-maçons. En effet <u>Claude Laharie</u>, et probablement d'autres historiens mettent en exergue « la place éminente des francs-maçons au sein de la résistance des Basses-Pyrénées (1940-1944) op citée cidessus, sous-chapitre I au C).

Or nous savons que <u>de vrais résistants ne rentraient dans aucune des « catégories</u> » citées ci-dessus au b) et au c).

- d) Peut-être que des responsables politiques et/ou anciens combattants et/ou anciens Résistants ont aidé Germaine Bach afin de faire aboutir ses souhaits pour son mari et pour elle-même. Les <u>seuls documents</u> trouvés dans les archives familiales et publiques sont des lettres de R. Cassagne de la gauche modérée (cf ci-dessus).

 <u>Pierre de Chevigné</u> (pas encore fâché avec de Gaulle), du temps de sa vie de jeune élu grant 1040, de parlementaire et de Président du Capacil Cénéral après 1045, capaciles
- Pierre de Chevigné (pas encore fâché avec de Gaulle), du temps de sa vie de jeune élu avant 1940, de parlementaire et de Président du Conseil Général après 1945, connaissait AB (cf ci-dessous le sous-chapitre « AB Chef de rédaction de L'Indépendant de 1936 à 1943), ainsi que Fernand Carlier après la Libération. Germaine Bach l'avait-elle contacté ? Nous n'avons rien trouvé dans les archives familiales.
 - e) <u>Si le dossier « André Bach Résistant » a mis autant de temps pour aboutir, un autre</u> élément a peut-être aussi joué en sa défaveur.

Les milieux résistants en Béarn, comme dans d'autres régions, étaient tenus par le « duopole » gauches (non modérées) et gaullistes (non modérés). Nous avons noté (cf cidessus au sous-chapitre I au C) : « Après la Libération à Pau, en Béarn, une nouvelle « vulgate » d'influence occupée par le duo Ambroise Bordelongue / Honoré Baradat ».

Certains dirigeants de la Résistance n'ont peut-être pas manqué de « fouiller » dans le parcours professionnel d'André Bach, « <u>proche » de Pierre Taittinger</u> qui avait permis à AB de publier son livre « Là-Haut » de souvenirs de zouave pendant la période 1914-1916 dans une de ses imprimeries à Angoulême. Pierre Taittinger a fait AB devenir journaliste à 44 ans au « Matin Charentais » puis en 1933 lui confia « <u>L'Echo Rochelais</u> » (que P. Taittinger venait d'acheter), cf les sous-chapitres I et II du chapitre IV « AB le journaliste ».

Après la Libération Pierre Taittinger était une très mauvaise référence pour les puristes sectaires des gauches et du gaullisme.

De plus *L'Echo Rochelais* mettait en page les activités à La Rochelle du parti politique de Pierre Taittinger, les <u>Jeunesses Patriotes</u>, qui était animé par <u>François Sidos</u>. Ce dernier fut condamné à mort après la Libération pour sa collaboration de plus en plus active avec le régime de Vichy et l'Allemagne nazie (cf ci-dessus « AB journaliste à *L'Echo Rochelais* », sous-chapitre II du chapitre IV). Dans la descendance de François Sidos on trouve des Sidos après 1950 comme responsables de partis politiques d'extrême droite.

Autant dire que le « dossier à charge contre AB » pouvait être « trop lourd » pour être porté par Germaine Bach, très « isolée », afin que son mari soit reconnu dans des délais « normaux » Résistant puis « non oublié ».

Nous confions aux « diplômés » ou « amateurs » lors de futures recherches le soin de trouver des réponses objectives cohérentes et documentées pour démêler les différentes hypothèses relatives au cas « André Bach Résistant » et ainsi répondre aux questions que nous nous sommes posées pendant plusieurs années et résumées ci-dessus et au « post-scriptum » ci-après.

POST SCRIPTUM

A) <u>Comme Henri Saüt et Joseph Viguerie, et probablement bien d'autres, André Bach après 1951 est un Résistant « oublié ».</u> <u>Hélas!</u>

1) Ce n'est qu'<u>après</u> le décès de Jeanne Bach en 2011 que nous avons commencé à nous intéresser de près à la vie d'André Bach Résistant puis Déporté, avec le concours de membres de la famille et amis, en nous plongeant dans les archives publiques et familiales.

A dire vrai ce n'est que pour écrire ce chapitre V que nous avons consulté le plus complètement possible les documents et publications sur <u>la Résistance en Béarn</u>. Certes nous connaissions des ouvrages qui donnaient des informations sur des Résistants bien identifiés en Béarn tels que dans le Dictionnaire biographique du Béarn, Académie du Béarn, la Revue de Pau et du Béarn. SSLA, « Les rues de Pau », Michel Fabre, Editions Régionalistes. A compter de 2008 nous avons cherché des <u>écrits</u> (livres, travaux universitaires, articles dans des revues et/ou dans la presse) pour connaître de manière approfondie dans la période 1939-1946 des <u>acteurs de la Résistance dont bien évidemment André Bach</u>.

2) <u>Première surprise</u>: jusqu'à une époque récente, peu d'ouvrages, à notre connaissance, décrivent et analysent en détail l'activité des Résistants, même de quelques « leaders ». Claude Laharie en donne les raisons dans deux articles, cf ci-dessus au souschapitre II au C). <u>Avec ces articles on comprend</u> aussi pourquoi en Béarn et probablement dans d'autres régions, de nombreux Résistants ont été « <u>oubliés</u> », faute de sources documentées et/ou parce la personne est difficile à cerner et/ou ils sont hors du duopole communiste/gaulliste et/ou s'ajoutent des désaccords entre historiens, au moins aussi vifs et fréquents qu'entre médecins, économistes et juristes, ...

<u>A notre connaissance Claude Laharie</u> (article cité ci-dessus dans la Revue de Pau et du Béarn n°46, 2019, SSLA) est le <u>seul historien</u> pour le Béarn <u>qui parle de « Résistant oublié</u> » prenant en compte <u>Henri Saüt et Joseph Viguerie</u>, page 226 : « Henri Saüt est aujourd'hui l'une des personnalités oubliées de la résistance béarnaise. Sa biographie est pourtant parlante ». Page 227 : « Joseph Viguerie est aujourd'hui l'un des personnages les plus oubliés à la Résistance béarnaise ».

Le nom de <u>Saüt</u> figure bien dans le Dictionnaire biographique du Béarn, pages 287 et 288, par Louis-Henri Sallenave, mais pas dans l'ouvrage, cf ci-après, de L. Poullenot à la lettre « S », page 327.

On trouve le nom de <u>Viguerie</u> dans l'ouvrage de Louis-Henri Sallenave « un siècle à Pau et en Béarn » (Presse et Editions de l'Adour). En page 181 : « 22 août 1944 Viguerie membre du Conseil municipal de Pau (Président Henri Lapuyade) ». En pages 182 et 187 : « 22 novembre 1944 - 19 mai 1945, Viguerie adjoint au maire (H. Lapuyade) ». Viguerie figure aussi dans la liste des Résistants (pseudonyme « Victoire », op citée de Louis Poullenot, « Basses Pyrénées, Occupation Libération 1940-1945 ») page 327.

<u>Il est étonnant qu'aucune rue de Pau ne porte le nom de Saüt et de Viguerie</u> (cf les 200 pages « Les rues de Pau » de Michel Fabre).

3) Il est aussi particulièrement <u>révélateur</u> que dans sa notice biographique du Dictionnaire publié par l'Académie du Béarn, 2016, <u>Louis Laborde-Balen</u> ait « oublié » d'écrire que Bach André avait été Résistant (page 33). Pourtant Louis Laborde-Balen connaissait fort bien la vie d'André Bach pour avoir été très longuement le rédacteur en chef du Sud-Ouest pour les Basses-Pyrénées. De plus son père, proche collaborateur d'Henri Lillaz fin 1936, fut embauché par AB dans la gestion administrative à L'Indépendant (trois entretiens de JPC avec avec L. Laborde-Balen avant la publication en 2013 d' « André Bach – Carnets de guerre » aux Editions Cairn). Enfin dans les années 50/60/70, chaque année le Cyclo-club Béarnais organise la journée André Bach au col d'Aubisque (cf ci-dessus le chapitre III « AB le sportif ») et la presse relatait cet évènement, dont le Sud-Ouest que L. Laborde-Balen dirigeait à Pau. Ajoutons que ce dernier connaissait très bien Fernand Carlier, Jeanne Carlier/Bach et leur fils Jean-Pierre. Si le texte de cette notice avait été relu par un membre de la famille, le mot « Résistant » n'aurait pas été « oublié ».

B) André BACH « Résistant » est absent dans le livre de Louis Poullenot, bien que son nom figure dans les Archives Départementales citées dans ce livre.

Si Claude Laharie ne cite pas André Bach dans son texte consacré à la Résistance (cf cidessus) , c'est qu'à aucun moment il n'a eu l'occasion de « rencontrer » AB. Pendant ses recherches, son « radar » n'a pas trouvé le mot Résistant « accolé » à celui d'André Bach <u>de manière documentée.</u>

1) L'un des exemples le plus notable concerne le livre de <u>Louis Poullenot</u> « <u>Basses-Pyrénées, Occupation libération 1940-1945</u> » présenté par plusieurs auteurs comme un « ouvrage de référence ». Certes ce livre est une base très fournie pour connaître cette époque dans les Basses-Pyrénées. Mais L. Poullenot dans « l'Avant-propos » de cette publication, met en exergue sa proximité, sa fidélité à Honoré Baradat, lui-même très proche d'A. Bordelongue, cf ci-dessus au B) du sous-chapitre VI.

Le nom d'André Bach figure bien dans « la liste des déportés » (page 348) mais pas dans la liste très longue des « quelques pseudonymes » de Résistants, pages 324 à 327.

Cette absence du nom d'André Bach au titre de « Résistant » nous a motivé à approfondir les informations données par le livre de Louis Poullenot à la page 144 :

« En 1943, les arrestations deviennent plus fréquentes. Les services préfectoraux s'en émeuvent et demandent aux autorités de Police Allemande de bien vouloir leur communiquer, pour ordre, des renseignements précis sur les personnes arrêtées. Proposition acceptée qui permet aux services de renseignements généraux de signaler au préfet dans leurs rapports hebdomadaires la liste des victimes de la Police Allemande. C'est à partir de ces rapports et d'informations contenues dans des dossiers d'archives '1031 W 159 & 160) que la statistique ci-après a pu être élaborée et les listes nominatives dressées pour les années 1943 et 1944...

Elles nécessitent quelques précisions : seules les personnes dont l'arrestation constitue un fait certain et indiscutable ont été prises en compte. »

AB ayant été arrêté par la Gestapo en août <u>1943</u>, ceci constitue bien « un fait certain et indiscutable ».

De plus l'auteur du livre ne pouvait ignorer que de 1936 à 1943 AB avait été un « homme public », rédacteur en chef de *L'Indépendant des Pyrénées*, président du Cyclo-Club Béarnais, etc ...

Le <u>dossier d'archives</u> « AD 64 103 W 159 » aux pages « AD 64 103 / W 159 » donne des informations explicites et intéressantes relatives à André Bach :

« Département des Basses-Pyrénées (Z. N. O.) (Zone Non Occupée)

Etat des arrestations de ressortissants français opérées par les autorités allemandes au cours du mois de :

Août 1943 (souligné dans le document)

(Six colonnes):

1ère colonne « Nom et Prénom. Bach André »

2ème colonne « Adresse. Pau, 44, r. Mal Joffre » (1)

3^{ème} colonne « Autorité qui a procédé à l'arrestation. » (2)

4ème colonne « Motif. Complicité de trafic de devises et passage clandestin à la frontière » (3)

5^{ème} colonne « Date et l'arrestation : 9.8.43 » (1)

6ème colonne « Observations ». Rien pour AB

- (1) : Informations exactes
- (2) : « Police allemande » pour la majorité des noms cités. Pour d'autres noms, mention « Autorité allemande » ou « Douane allemande » ou « Milit . allemands » ou « Pol. sûr. allem. ».

Les fonctionnaires doivent probablement remplir scrupuleusement les colonnes avec ce qui est dicté par la police allemande ou les représentants de l'Allemagne nazie à Pau.

- (3) : <u>cf commentaires ci-après</u>
- 2) A la lecture de ce document conservé par les Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, Claude Laharie nous donne un commentaire oral : « Il existait des « réseaux de passage » vers l'Espagne. On peut donc se poser la question si AB n'a pas fait partie d'une opération « collective » « de passage ». En effet le 9 août 1943 est arrêté un Polonais « Joseph Lewiusz, Pau, rue Duboué, police allemande, Trafic de devises et de complicité, trafic de passage clandestin à la frontière polonaise ». Déjà les 2 ou 3 ou 7 août 1943 sont arrêtés par la « police allemande » « Roux, Jean, Antoine. Pau, r. Michel Hounau. (Motif) Inconnu. Une perquisition a été effectuée à son domicile ». « Osterreicher, Adolph. Pau, 15, av. Lamaignère. (Motif) Inconnu (un vol de linge a été prétexte de l'arrestation). Tchécoslovaque ». « Votié Marguerite. Bizanos. (Motif) Inconnu ». « Camy-Peyret, Adrien. Bizanos. (Motif) Accusé d'avoir favorisé le départ d'un soldat allemand ». « Miramon, Pierre. Oloron. (Motif) Inconnu ». « Haurat, Ferdinand. Oloron. (Motif) Inconnu »

(Cette liste n'est pas limitative. Remarquons des arrestations pour motif « inconnu ».)

Ajoutons que les 10 et 11 août 1943 sont arrêtés par la « police allemande » « Sabathe Emile. Nousty. Arrêté en remplacement de son frère, ouvrier requis à Bayonne, qui a déserté son travail », « Rouclan François. Accous. Suspecté de trafic de cartes d'identité », « Edel Bernard. Pau, av. Seguier. Sursitaire S.T.O. Arrêté pour examen de situation ».

Claude Laharie note aussi « Bouchet-Sauveur Luc. Atherry. Police allemande. (Motif) inconnu, le 7/8/1943". Il ajoute : "Boucher-Sauveur avait une activité de passeur. Puis C. Laharie s'interroge si ces arrestations n'ont pas été déclenchées par l'arrestation de Français (collaborateurs) incorporés dans la division Brandeburg

Nous avons cherché dans le carnet de vélo si AB avait noté comme destinations St Eustache, St Palais, La Soule. Rien de plus que le trajet du « 11-12/7/1943. Pau. St Palais. Pau », cf ci-dessus avec notre commentaire « pourquoi faire 280 kms (à vélo) en deux jours pour rester un jour à St Palais ? ».

Le « motif » donné par la police allemande pour l'arrestation d'AB est plausible, bien que non démontré ultérieurement par des documents, comme pour « au titre de « passeur » en Suisse des Israélites » (cf « l'Arrestation » d'A. Bordelongue, ci-dessus au I du B du souschapitre VI). En effet, de par son activité de journaliste et de cyclotouriste, AB pouvait circuler à Pau et dans le département pour organiser, participer, à des « passages clandestins à la frontière espagnole » accompagné de « complicité de trafic de devises, échanges de monnaie française et espagnole ».

La lecture du livre de Louis Poullenot témoigne de plusieurs années de recherches très approfondies et détaillées, notamment des pages 144 à 146 pour ce qui concerne la consultation des archives « 1031 W 159 » comme citées ci-dessus. Certes, de nombreux noms ne relevaient pas de remarques et de notoriétés particulières, mais l'auteur mentionne plusieurs personnes connues ... mais pas le nom d'A. Bach. C'est pour le moins surprenant.

Nous avons bien noté quelques phrases de l'auteur dans sa « conclusion » page 329 : « ... cet ouvrage n'est pas l'œuvre d'un historien classique de formation ... En ce sens, cet ouvrage ouvre des possibilités de futures recherches à des historiens. Nous ne considérons pas cette étude comme une fin en soi, mais au contraire comme la base d'un travail en profondeur que d'autres pourrons mener ».

C) <u>Publications de l'Association BPSGM : les Basses-</u> Pyrénées dans la seconde guerre mondiale.

<u>Didier Raillard</u> a fait connaître quatre travaux universitaires qui complètent la connaissance du contexte du sous-chapitre III dans le chapitre IV (cf. ci-dessus) et du contexte des articles et des évènements relatés dans ce chapitre V.

1) La mémoire de la Seconde Guerre mondiale à Pau : lignes de forces, tabous et oublis. TER en histoire contemporaine à l'U.P.P.A.

Publié le 24 janvier 2019 par Didier Raillard

<u>Laura Lalanne</u> a présenté un Travail d'Etude et de Recherche en histoire contemporaine (année scolaire 2014-2015) dans le cadre d'un Master I « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales », intitulé : « La mémoire de la Seconde Guerre mondiale à

Pau : lignes de forces, tabous et oublis », sous la direction de Mme Sylvaine GUINLE-LORINET. Maître de conférences à l'UPPA.

Ce travail de recherche tend à replacer « la mémoire de la Seconde Guerre mondiale à Pau dans son contexte historique et géographique : Pau, une ville du Sud-Ouest de la France, située dans un premier temps en zone non occupée, et qui se retrouve occupée par les Allemands à partir de novembre 1942 jusqu'à sa libération en août 1944 ». Il vise aussi à « développer des questionnements autour de ce qu'il reste du souvenir de cette guerre aujourd'hui dans la ville et dans l'esprit de la population ».

2) Les chemins d'évasion dans les Pyrénées-Atlantiques lors de la Seconde Guerre mondiale (1940/1945): le cas de la Pierre Saint-Martin et de la scierie de Mendive. TER en valorisation du patrimoine à l'U.P.P.A.

Publié le 25 novembre 2019 par Didier Raillard

Dans le cadre d'un Master 1 « Valorisation du patrimoine », <u>Luc Tillard</u> a réalisé et présenté un mémoire de recherche (année 2017-2018) intitulé : « Les chemins d'évasion dans les Pyrénées-Atlantiques lors de la Seconde Guerre mondiale (1940/1945) : le cas de la Pierre Saint-Martin et de la scierie de Mendive » sous la direction de Mr Jalabert, maître de conférences à l'UPPA, et de Mr Vergez, directeur départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG).

Ce travail récompensé par le prix du meilleur mémoire de recherche sur l'histoire locale durant la Seconde Guerre mondiale, nous en apprend plus sur les évasions par les Basses-Pyrénées (ancienne dénomination des Pyrénées-Atlantiques) et notamment les passages par les secteurs de la Pierre Saint-Martin dans le Béarn, et par la scierie de Mendive et la forêt d'Iraty en Pays basque. Cette étude a pu être réalisée grâce à un important de travail de recherche de sources diverses et variées, provenant des archives, de livres, et de témoignages, ainsi que de la mémoire de pierre, que vous pouvez retrouver tout au long des lectures. Ce mémoire tend à retracer l'histoire de ces deux secteurs de passages mais aussi les itinéraires empruntés lors des évasions à partir de l'étude de la mémoire locale et du patrimoine, afin de proposer une valorisation touristique et culturelle concrète de ces lieux.

3) Les résistances aux persécutions antisémites. Les passages aux frontières dans les Basses-Pyrénées 1940-1945

Publié le 11 mars 2020 par Didier Raillard

Joël OLIVEIRA CANTARINHA a présenté un Travail d'Etude et de Recherche en histoire contemporaine (septembre 2013) dans le cadre d'un Master « Cultures, Arts et Sociétés », intitulé : « LES RESISTANCES AUX PERSECUTIONS ANTISEMITES, LES PASSAGES AUX FRONTIERES DANS LES BASSES-PYRENEES 1940-1945 » sous la direction de M. le Professeur Victor Pereira.

Ce travail de recherche est articulé en trois parties :

- Une caractérisation des populations juives concernées
- Les moyens mis en œuvre pour réprimer les populations juives
- Les actions de résistance sui ont permis de limiter les effets de la répression

4) La censure en Béarn sous Vichy 1940-1944. Thèse de doctorat en histoire soutenue à l'U.P.P.A. par Bernard Bocquenet

Publié le 11 janvier 2019 par Didier Raillard

Cette thèse de doctorat en histoire a été soutenue le 8 décembre 2017, consacrée à la censure en Béarn sous Vichy 1940-1944, sous la direction du professeur Laurent Jalabert.

L'absence d'archives n'explique qu'aucune des neuf censures régionales mises en place par le régime de Vichy n'ait fait l'objet d'une étude à ce jour. L'auteur a bénéficié de sources exceptionnelles pour son étude : archives de la censure régionale saisies à la Libération, archives des procès menés à la Libération devant la cour de justice de Pau à l'encontre des quotidiens diffusés de 1940 à 1944 dans les Basses-Pyrénées, à l'encontre d'Henri Sempé (éditorialiste du Patriote) et d'Henri Peyre (censeur régional à Pau du 15 novembre 1941 au 20 août 1944).

Les travaux de Bernard Boquenet sont cités dans le chapitre IV au sous-chapitre III « AB rédacteur en chef de l'Indépendant des Pyrénées » d'octobre 1936 à août 1943, cf cidessus.

D) <u>« Les Basses-Pyrénées dans la seconde guerre mondiale (1939-1945) » par Claude Laharie, Editions Cairn, novembre 2021.</u>

La rédaction quasi-définitive de ce chapitre V n'a pas pu prendre en compte le très complet et remarquable ouvrage de Claude Laharie (731 pages). Une lecture attentive de plusieurs articles de cet agrégé d'histoire nous avait conduit à le citer plusieurs fois dans ce chapitre V. Ajoutons en page 461 du livre de Claude Laharie : « ... Les passeurs individuels, ceux qui travaillent seuls et en circuit fermé, sont par définition très mal connus. Leur nombre est réduit, peut-être une dizaine d'individus, mais ces hommes méritent d'être évoqués. Le cas le plus emblématique est sans doute celui d'André Bach, héros de la Grande Guerre et journaliste à *L'Indépendant* qui, bien qu'amputé d'un bras, sillonne le département sur son vélo et multiplie les contacts avec divers réseaux de résistance, depuis les Pyrénées jusqu'en Suisse. Il sera finalement arrêté le 9 août 1943, déporté à Buchenwald et mourra à son retour du camp. Son exemple n'a rien d'isolé, mais les informations sur de tels sujets restent toujours limitées et il est impossible d'en préciser l'ampleur... »

Si des historiens veulent s'intéresser aux « résistants isolés » ou « oubliés » en Béarn, la lecture de l'ouvrage de Claude Laharie cité ci-dessus s'impose.

E) <u>Propositions de travaux de recherche</u>

PROPOSITIONS de travaux de recherches pour des SPECIALISTES DE LA RESISTANCE (1940-1945) et de la période après la Libération pour la reconnaissance du titre de Résistant (1945-1955) en France ET EN PARTICULIER EN BEARN afin de répondre aux guestions suivantes :

1) Pourquoi les « activités » d'AB dès la fin de 1940 (carnet de vélo) n'ont-elles pas été reconnues au titre de « Résistant » ?

- 2) Cette expression « Résistant isolé » pour AB a-t-elle des précédents en Béarn et hors Béarn ?
- 3) La décision « officielle » de reconnaissance d'AB à titre de « Résistant » a mis six ans après la Libération. Ce délai a-t-il concerné d'autres personnes en Béarn ?
- 4) AB, comme bien d'autres, a été un Résistant « oublié » (dans le sens donné par Claude Laharie). Est-ce seulement dans les Basses-Pyrénées ?
- 5) Question pour l'instant provisoire après avoir relu le « Dictionnaire biographique du Béarn » : Ambroise Bordelongue page 53 et Honoré Baradat page 71, « Les rues de Pau » : A. Bordelongue page 72 et Honoré Baradat page 95 et la fiche « BPSG de 2015 « :

Ambroise Bordelongue et H. Baradat qui étaient très liés par leurs convictions politiques et amitiés franc-maçonnes, occupant à Pau des postes éminant à la Libération (CDL - Comité départemental de la Libération) au journal la « IVe République » et dans l'Administration départementale, ne seraient-ils pas à « l'origine décisive » expliquant que le « dossier André Bach Résistant » « traine » aussi longtemps ?

On peut aussi émettre l'hypothèse que c'est <u>R. Cassagne</u> qui aurait « débloqué » ce dossier (voir ci-dessus le sous-chapitre VI) auprès des « autorités » officielles et d'Ambroise Bordelongue, voir aussi d'Honoré Baradat.

Si dans les prochaines années des HISTORIENS, UNIVERSITAIRES ou JOURNALISTES s'attachent à développer et/ou préciser l'activité d'opposants résolus à l'Allemagne en Béarn, couvrant la période de l'impréparation de la France à la guerre « déclenchée » en 1939 jusqu'aux jugements définitifs des procès, après la Libération du Béarn, des Collaborateurs en Béarn (dont les beaux-frères Sempé et Peyre), ils pourraient consacrer quelques textes aux Résistants béarnais « isolés » puis « oubliés » comme André Bach. Ecrits à publier par exemple dans la Revue de Pau et du Béarn de la SSLA.